



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Réponse du Premier ministre, de la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité et du ministre des Sports à la question parlementaire n° 402 du 29 février 2024 de l'honorable Député Mars Di Bartolomeo et de l'honorable Député Georges Engel.

Les ministres estiment que la presse luxembourgeoise, y compris la presse sportive, est de très bonne qualité.

En ce qui concerne l'interview en question, une relecture n'a pas été proposée au ministre des Sports.

L'évaluation du régime d'aides à la presse mis en place par la loi du 30 juillet 2021 relative à un régime d'aides en faveur du journalisme professionnel est en cours.

Luxembourg, le 19 mars 2024.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN